

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Monsieur Patrick Coomans de Brachene Sentier de l'Athénée 1 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve.

Le terrain concerné est situé Sentier de l'Athénée 1 à 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve, et cadastré 01 F 150 Z, 01 F 153 E 2, 01 F 153 S.

Le projet consiste en : Création de 3 nouveaux studios avec accès indépendant + Extension du cabinet médical + Création d'un nouveau réseau d'égout + Régularisation de 4 garages existants, et s'écarte des prescriptions du guide communal d'urbanisme GCU (aire 1/7) sur les points suivants :

- Hauteur volume cage escalier > 8.40 m.
- Hauteur sous gouttière du volume secondaire (cage escalier) dépassant la hauteur sous gouttière du volume principal ;
- Nombre de niveaux aménagés sous toiture supérieur à 1 (2) ;
- Pente des toitures des volumes annexes et secondaires différentes de celle du volume principal et < à 30° ;
- Volumétrie cage escalier en toiture plate (hauteur, superficie) ;
- Matériaux différents des matériaux existants mis en œuvre ;
- Matériau de toiture garages (tôle).

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 :**

Du 16/02/18 au 02/03/18

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Closset (010/43.62.78), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/02/2018 au 02/03/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 08/02/18